

FR

FR

FR



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 2 décembre 2009
COM(2009) 665 final

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU
CONSEIL**

**Conséquences de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne sur les procédures
décisionnelles interinstitutionnelles en cours**

ANNEXE 3

***Transformation formelle des recommandations de la Commission formulées
conformément à la procédure prévue à l'article 104, paragraphe 6, du
traité CE en propositions de la Commission***

ANNEXE 3

Transformation formelle des recommandations de la Commission formulées conformément à la procédure prévue à l'article 104, paragraphe 6, du traité CE en propositions de la Commission

SEC(2009) 1547	Recommandation en vue d'une DÉCISION DU CONSEIL sur l'existence d'un déficit excessif en Belgique
SEC(2009) 1544	Recommandation en vue d'une DÉCISION DU CONSEIL sur l'existence d'un déficit excessif en Allemagne
SEC(2009) 1539	Recommandation en vue d'une DÉCISION DU CONSEIL sur l'existence d'un déficit excessif en Slovaquie
SEC(2009) 1536	Recommandation en vue d'une DÉCISION DU CONSEIL sur l'existence d'un déficit excessif en République tchèque
SEC(2009) 1530	Recommandation en vue d'une DÉCISION DU CONSEIL sur l'existence d'un déficit excessif en Slovénie
SEC(2009) 1527	Recommandation en vue d'une DÉCISION DU CONSEIL sur l'existence d'un déficit excessif au Portugal
SEC(2009) 1524	Recommandation en vue d'une DÉCISION DU CONSEIL sur l'existence d'un déficit excessif en Italie
SEC(2009) 1521	Recommandation en vue d'une DÉCISION DU CONSEIL sur l'existence d'un déficit excessif aux Pays-Bas
SEC(2009) 1518	Recommandation en vue d'une DÉCISION DU CONSEIL sur l'existence d'un déficit excessif en Autriche